

Spécial 1er degré

Sommaire

- *Éditorial* p.1
- *Rythmes scolaires : rapport d'information et rapport de synthèse* p.2
- *Imp : un démantèlement à marche forcée*
- *L'anglais à 3 ans* p.3
- *PES / Carte scolaire* p.4
- *Amélioration de la formation*
- *Suppression des notes* p.5
- *Communiqués : Rased / ECLAIR* p.6
- *Suppression des allocations familiales* p.7
- *Pétition fonction publique salaire*
- *Bulletin de syndicalisation* p.8

Illustrations : Marc Le Roy

*Document réalisé par : Henri BARON,
Luc BRIATTE, Fabienne CHABERT,
Yvon GUESNIER, Ana MACEDO,
Jérôme SINOT*

Tous en grève le 10 février 2011

La loi de finances 2011, adoptée le 20 décembre, a réduit les budgets et les effectifs de la quasi-totalité des secteurs publics. Des considérations comptables et idéologiques tiennent lieu de politique publique. Ainsi, les cadeaux fiscaux aux plus riches se multiplient et les classes les plus modestes continuent de payer la crise. En cinq ans, les plus grandes entreprises françaises ont détruit près de 40 000 emplois tout en engrangeant des dizaines de milliards d'aides de l'Etat au détriment de notre protection sociale.

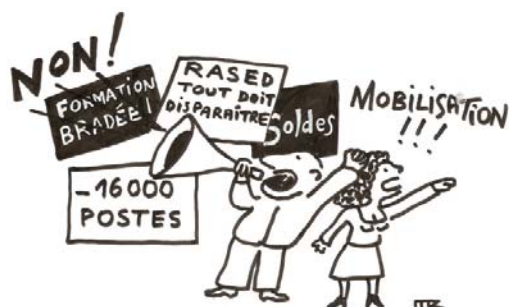
Les 16 500 suppressions de postes dans l'Education nationale, au prétexte du "non remplacement d'un fonctionnaire sur deux partant à la retraite", contribueront à la poursuite de la dégradation des conditions de travail et d'études. Tous les niveaux d'enseignement sont touchés, tous les personnels sont concernés. Ce sont les académies qui finaliseront le travail de coupe, en utilisant des "leviers d'action" tels que la taille des classes dans les écoles qui ne relèvent pas de l'éducation prioritaire, la scolarisation des enfants de deux ans, le dispositif de remplacement des enseignants absents... au risque de développer un enseignement scolaire qui ne réponde plus à l'ensemble de la population et qui ne remplisse plus ses missions de service public de proximité.

La suppression de la carte scolaire qui accentue le phénomène de ghettoïsation, les mesures de soutien scolaire hors de la classe, la mise en place des établissements CLAIR, poursuivi bientôt par les Eclair, renforcent la ségrégation sociale et scolaire.

Une fois encore, ce n'est pas un développement harmonieux des territoires assurant une égalité de traitement de l'ensemble des personnels et usagers qui est recherché, mais bien la mise en concurrence des diverses collectivités au détriment de la population.

➡ La CGT Educ'action appelle les collègues à se réunir en assemblée générale, à participer nombreux à la journée de grève et de manifestations le jeudi 10 février 2011 et d'en faire une étape importante dans la lutte contre la casse de notre service public.

Fabienne Chabert



Rythmes scolaires :

Un rapport parlementaire très inquiétant (décembre 2010)

Une mission d'information sur les rythmes scolaires, dirigée par Michelle Tabarot, a produit un rapport, avant même que la conférence nationale ne soit achevée. Des propositions sont faites tant pour le premier que le second degré.

Pour le premier degré, il y est préconisé d'interdire la semaine de 4 jours (sans se prononcer sur 4 jours et demi ou 5 jours et mercredi ou samedi).

Pour Tabarot, la semaine scolaire de 5 jours présente des avantages. Elle propose également de modifier le statut du directeur et fait alors littéralement référence au rapport Reiss.

La journée de classe pourrait être modifiée en organisant des loisirs l'après-midi. Ces activités seraient prises en charge par les acteurs du péri éducatif, « ces derniers étant placés sous la responsabilité du directeur d'école ».

La seconde proposition clé est la réduction des vacances d'été.

Michelle Tabarot souhaiterait voir le nombre de jours de classe passer de 180 à 200 jours contre les 144 existant actuellement. Les zones seraient ramenées de 3 à 2 et les vacances scolaires d'été raccourcies de 2 à 3 semaines. Ceci permettrait, selon les auteurs, de répondre à une nécessité pédagogique "si les connaissances ne sont pas entretenues pendant deux mois, cela se traduit, pour les écoliers, par des résultats catastrophiques en début d'année scolaire".

Cependant la commission parlementaire s'inquiète des effets d'une telle mesure sur le secteur touristique !

Enfin, les rapporteurs expliquent que leurs travaux les ont conduits à s'intéresser aux obligations de service des enseignants : "pour les professeurs du premier et du second degré, ces obligations pourraient être liées à la définition d'un temps de présence dans l'établissement, cette approche étant mise en œuvre par de nombreux pays européens".

C'est le retour de la proposition des 35h de présence dans l'école !

Le rapport envisage aussi de redessiner le contour des disciplines. Il y aurait moins de disciplines, les professeurs enseignant des blocs disciplinaires.

Et si on arrêta de nous prendre pour des imbéciles !

Nous prévenions déjà qu'il fallait être très vigilants sur ce qui sortirait de la conférence nationale sur les rythmes scolaires. Ce rapport parlementaire vient confirmer cette vigilance.

Nous sommes en fait très loin de la question des rythmes de l'enfant et des conditions de travail des personnels. En fait, il ne sert principalement que de justification aux réformes et suppressions de poste dans l'Éducation nationale que nous combattons.

Fabienne Chabert



➔ La commission sur les rythmes scolaires s'apprête à rendre ses conclusions

La commission sur les rythmes scolaires s'apprête à rendre ses conclusions. Seul point positif : le rétablissement du rythme de 7 semaines de travail pour 2 semaines de vacances. Sur le reste, pas de réelles avancées, ni sur le rythme de la journée, ni sur celui de la semaine.

La proposition de créer deux zones pour les vacances d'été, et ce pour satisfaire au lobby touristique, est surréaliste.

Elle fait abstraction du fait que l'Éducation nationale, ce ne sont pas que des écoles, mais aussi des établissements du second degré qui organisent des examens.

Abstraction du fait des réalités économiques des entreprises qui font qu'une telle organisation empêcherait des familles de pouvoir prendre ensemble leurs vacances d'été. Abstraction aussi des situations des enfants de parents divorcés qui rencontreront des difficultés supplémentaires pour pouvoir passer des vacances avec chacun des deux parents.

Abstraction aussi du fait qu'envisager de travailler jusqu'à la mi-juillet ou à partir de la mi-août pose le problème des régions où la température avoisine ou dépasse les 30°.

Enfin, la réintroduction d'une demi-journée de travail le mercredi matin remettra en cause une rupture indispensable dans la semaine, tant pour les enseignant-e-s que pour les enfants, et ce sans envisager une organisation différente de la semaine et de la journée.

Une fois de plus, on s'attaque à l'un des éléments les plus médiatisés de la question scolaire sans le lier, dans sa globalité, aux vrais problèmes qui touchent l'école aujourd'hui.

La CGT Educ'action revendique :

➔ Un rythme de travail basé sur 7 semaines de travail 2 semaines de vacances et la suppression des zones. La mise en place d'un dispositif national unique.

➔ Une déconnexion du temps de l'enseignant-e de celui de l'enfant (4 enseignant-e-s pour 3 classes et une réduction du temps d'enseignement à 18 h).

➔ Un rééquilibrage des programmes de l'école élémentaire.

Yvon Guesnier

INRP : un démantèlement à marche forcée

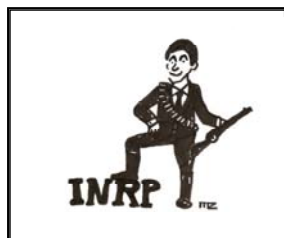
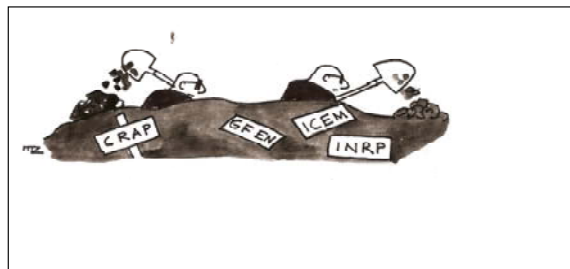
Le 6 décembre, le comité technique paritaire (CTP) de l'Institut National de Recherche Pédagogique (INRP) vote à une courte majorité le décret de dissolution de l'établissement, à compter du 1^{er} janvier 2011. Rebaptisé " Institut français de l'éducation ", l'INRP passe ainsi sous la tutelle unique de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en intégrant l'ENS Lyon. Il s'agit d'un nouveau mauvais coup porté à la recherche et à l'innovation en matière d'éducation.

Quant au Musée national de l'Éducation (une trentaine d'agents), situé à Rouen et dépendant de l'INRP, les personnels du Musée apprennent par une dépêche AEF, datée du 9 décembre, que le Musée est transféré au Centre National de Documentation Pédagogique (CNDP), à compter du 1^{er} janvier 2011, l'ENS Lyon n'en voulant pas. Non prévu à l'ordre du jour, le projet de décret a été soumis aux CTP et CTPC du CNDP le 9 décembre, au forcing, malgré les protestations des représentants du personnel. De l'aveu même de la direction générale du CNDP, celle-ci ne semble pas, dans un délai aussi bref, être en mesure de pouvoir assurer le paiement des salaires des agents du MNE à la fin janvier.

Le Conseil Supérieur de l'éducation a rejeté vendredi 10 décembre, par 49 voix contre, 9 abstentions et une voix pour, le projet de décret de dissolution et son corollaire, le rattachement du Musée au CNDP.

Ce rattachement, en soi, ne serait pas absurde (le Musée, créé par Jules Ferry, est à l'origine de l'INRP et du CNDP), mais la procédure - absence de concertation, de réflexion et de projet cohérent, coups de force, brutalité, désinvolture - est inadmissible et témoigne d'un mépris des personnels et de leurs missions.

Le Conseil d'administration de l'INRP n'a été consulté ni sur la dissolution ni sur le transfert du Musée au CNDP. Le comité technique paritaire n'a jamais été informé de l'éventualité d'un transfert au CNDP, pourtant sa dernière séance date du lundi 6 décembre après midi, soit à peine plus de 48 heures avant la publication de la dépêche AEF.



Ces successions de coups de force, depuis l'annonce de la dissolution de l'INRP au CA/CS extraordinaire du 17 septembre dernier, révèlent les véritables objectifs du ministère de l'Éducation nationale : la disparition et le démantèlement de l'INRP.

Alain Barbier, CGT Culture

NB : lors de la réunion du conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche, un vote sur le décret de dissolution a eu lieu avec ce résultat : Pour : 3, Contre : 13, Abstention : 1...

L'anglais à 3 ans... Qui est dupe des annonces de Luc Chatel ?

Aujourd'hui, les Recteurs suppriment la quasi-totalité des intervenants extérieurs pour enseigner l'anglais à l'école élémentaire..., l'enseignement des langues n'est pas toujours effectif du CE1 au CM2..., l'Éducation nationale ne se donne plus les moyens de former les personnels à cet enseignement..., ceux qui reçoivent l'habilitation n'ont pas eu une formation de qualité..., et depuis quatre ans, les ministères de l'Éducation nationale et de la Famille s'ingénient à détruire l'école maternelle...

C'est pourtant dans ce contexte que Luc Chatel, par une annonce "écran de fumée" et "coup médiatique" à la fois, dit vouloir étendre l'enseignement de l'anglais à la maternelle !

Bien entendu, il ne saurait être question de créer des postes ou de payer des intervenants ! Non, le ministre envisage tout simplement l'utilisation de l'informatique comme vecteur d'apprentissage pour les enfants de 3 ans, ceci alors que les spécialistes en la matière sont circonspects, aucune étude n'ayant été menée à ce sujet.

Ainsi, imaginer que des moyens audio-visuels, si sophistiqués soient-ils, puissent remplacer le rôle d'un encadrant pédagogique, prêterait à rire si cela ne reflétait la triste réalité de ce qu'est devenu le ministère de l'Éducation nationale : un ministère sans moyen, ne fonctionnant plus que sur l'apparence et ayant perdu toute crédibilité !

L'objectif est, ici, de faire diversion dans le but de pallier la contestation face à la rentrée 2011 calamiteuse qui s'annonce.

La CGT Educ'action exige que Luc Chatel donne au Service Public d'Éducation les moyens de fonctionner au lieu de lancer des annonces hasardeuses et sans lendemain.

Yvon Guesnier

Professeurs stagiaires : Tout va très bien ?

Le 2 novembre dernier, les services des ressources humaines du ministère a publié une étude relative au dispositif « d'accueil et de formation » des professeurs stagiaires ; à ce titre, toutes les académies (sauf Montpellier pour le premier degré) ont été sondées. Cette note laisse apparaître un bilan mitigé pour le second degré et semble plus positive pour le premier degré. Elle nous apparaît bien en dessous de la réalité.

Le premier point notable est la grande disparité de traitement des Professeurs des écoles stagiaires (PES). Par la note de cadrage national, le ministère a laissé toute latitude aux recteurs. Il apparaît une disparité territoriale entre le nord et le sud de la Loire qui accueille beaucoup moins de PES. Selon cette étude, peu de demandes de changement d'affectation auraient été faites et environ 50 % des demandes satisfaites.

La dite note de cadrage devait éviter aux stagiaires les classes de CP, de CM2, les Zones d'Éducation Prioritaire (Zep) et les Réseaux ambitions réussite (Rar). Mais de fait, des stagiaires ont été affectés sur tous types de postes.

Pour la DGRH, il y aurait eu moins de démissions que les années précédentes et moins d'arrêts maladie. Peu de stagiaires seraient actuellement en difficulté (66 signalements au niveau national) et un dispositif d'alerte et d'accompagnement serait prévu dans la plupart des académies. Nous nous étonnons de ces chiffres qui ne correspondent pas du tout au retour que nous avons des académies. Plus encore, il convient de pondérer le satisfecit de la DGRH. Tout d'abord dans beaucoup d'académies, les collègues PES se sont trouvés placés en responsabilité à compter du mois de novembre, impossible donc pour l'administration, de statuer sur leur situation au 2 novembre dernier !

Par ailleurs, il est fondamentalement injuste que les stagiaires ne soient pas traités de la même façon qu'ils soient à Créteil ou à Nice. Certes, le nombre de stagiaires n'est déjà pas le même, mais cela constitue une rupture de l'égalité de traitement du fonctionnaire sur le territoire.

Ainsi, 66 % des stagiaires ont été affectés en brigade de remplacement contre 34 % en école. Par ailleurs, 13 % des stagiaires ont été affectés en éducation prioritaire (contrairement aux recommandations de la fameuse note de cadrage ministérielle). Il apparaît même que dans certaines académies les stagiaires seraient plus nombreux en Zep que dans les écoles jugées classiques (Aix Marseille, Amiens, Besançon, Caen, Guyane, Martinique).

De même, selon la DGRH, les CP et les CM 2 auraient été évités ; nous nous étonnons d'une telle affirmation qui est contraire aux remontées du terrain que nous avons.

Autre inégalité de traitement, les tuteurs sont soit des Maîtres d'accueil temporaires, des Conseillers pédagogiques de circonscription ou des Professeurs des écoles maîtres formateurs. Pour la CGT Educ'action, tous les tuteurs doivent être des formateurs formés, ceci sur l'intégralité du territoire.

De même, les tuteurs sont parfois bien éloignés du lieu d'affectation des stagiaires ; ce qui complique donc singulièrement l'accompagnement dans la formation.

Plus encore, des disparités départementales existent quant aux conditions d'exercices : stagiaires affectés à l'année sur une classe, stagiaires faisant office de remplaçants... Inégalités aussi quant aux conditions de validation : dans certaines académies, les inspecteurs évaluent les stagiaires au travers d'une "visite", dans d'autres cas l'inspecteur effectue une simple coordination.

Cette étude confine à l'angélisme et nous nous étonnons que le ministère ait été en mesure de publier de tels résultats au mois de novembre ; en effet, beaucoup de stagiaires n'étaient pas encore sur le terrain ! Les résultats sont donc a minima très lacunaires.

Pour la CGT Educ'action, ce dispositif a montré l'ampleur de ses carences. Nous revendiquons le recrutement au niveau licence et une validation niveau master 2 de deux années de formation délivrées au sein d'un IUFM ; ainsi qu'une entrée progressive dans le métier par une pratique accompagnée. Nous revendiquons un cadrage national afin que tous les stagiaires soient traités équitablement, que tous les tuteurs soient eux aussi formés ou engagés dans un processus pour le devenir.

Dans l'immédiat, la CGT éducation revendique un allègement de service.

Nouvelles saignées en 2011 !

Les dotations budgétaires des départements sont tombées et il ne s'agit vraiment pas d'une bonne nouvelle : 8 967 postes en moins dans le primaire.

Le ministère estime que 5 600 postes étaient en surnombre, seuls les 3 367 autres seraient des suppressions pures...

Dans cette loterie confinant quasiment à la plaisanterie de mauvais goût, le ministère a alloué dans sa grande bonté des dotations positives à 9 départements : la Haute Savoie, l'Isère (+ 1 poste), la Vendée (+2) et la Loire Atlantique (+ 5).

Tous les autres départements font l'objet de suppressions avec une attention toute particulière pour les départements socialement les plus défavorisés. Ainsi, le Nord de la France et l'académie de Créteil sont particulièrement touchés.

Pour couronner le tout, courageusement, le ministère a décidé de reporter les mesures de carte scolaire se déroulant habituellement au cours du mois de février, au-delà des élections cantonales, fin mars.

Il s'agit bien du signe que les opérations de cartes scolaires vont être particulièrement difficiles.

Seront visés les postes de RASED (réseaux d'aides) occupés par des enseignants non spécialisés (dans la majorité des cas ces postes se situent dans les zones les plus difficiles), les CP dédoublés, les « dynamiques pédagogiques », les classes de maternelle (certaines Inspection académique appliquent très strictement la limite des 3 ans révolus), les titulaires remplaçants

C'est pourquoi nous appelons les personnels à être tous en grève le jeudi 10 février et à envisager les suites afin d'obtenir un budget à la hauteur des enjeux.



Supprimer les notes en élémentaire ?

L'AFEV (Association de la fondation étudiante pour la ville, association d'éducation populaire créée en 1991 qui mobilise des étudiants bénévoles pour intervenir dans les quartiers défavorisés. 7 500 bénévoles y participent.) a lancé courant novembre, un appel en faveur de la suppression des notes à l'école élémentaire.

Selon les signataires (une vingtaine de personnalités dont Michel Rocard, François Dubet, Boris Cyrulnik, Axel Kahn, Marcel Rufo, Eric Desbarbieux...) les notes sont un facteur discriminant pour les élèves et elles exercent une violence symbolique sur l'enfant en difficulté. Cela amène de la démotivation, la fissuration de l'estime de soi, la détérioration des relations avec la famille, de la souffrance scolaire.

La question fondamentale à se poser est quel est le but de la note ?

Si ce n'est que pour montrer à l'enfant qu'il a des difficultés dans tel ou tel domaine et communiquer ces difficultés aux parents, ce n'est pas satisfaisant.

La notation aboutit alors à la mise en place d'une compétition entre élèves.

Elle est alors néfaste.

Pour être efficace la notation doit être suivie d'une analyse des difficultés et de l'organisation d'une remédiation.

Les anciennes évaluations CE2 qui comportaient une forme de notation permettaient de faire ce travail.

Depuis quelques années, dans le primaire comme dans le secondaire, les enseignant-e-s doivent désormais valider des compétences et ce système est peu compatible avec la note sur 10 ou sur 20.

En suivant scrupuleusement les programmes les enseignant-e-s n'ont donc pas l'obligation de noter leurs élèves...

En dehors de la notation (que peu d'enseignant-e-s utilisent de façon unique en dehors du cycle 3) les élèves subissent bien une certaine forme de violence.

La violence est dans les effectifs surchargés qui font que certains élèves sont laissés pour compte et ne bénéficient pas de l'encadrement qui leur serait nécessaire.

La violence est dans la détérioration progressive des conditions de travail, qui font que la santé des enseignants se fragilise et que cela se répercute sur leurs élèves.

La violence est dans la dégradation du rapport entre les parents et le système éducatif, car remplacer les notes par un NA (non acquis...), EA (en cours d'acquisition...) ou un A (acquis...) sur le livret de compétences ne permet pas toujours aux parents de se rendre compte finement de la somme des connaissances acquise par leur enfant.

Supprimer les notes en primaire soit..., mais une fois que l'on aura abattu l'arbre, que fera-t-on pour la forêt qui se cache derrière lui ?

Conserver les notes correspond, et sans doute pas pour les mêmes raisons, à une demande forte des parents et des gestionnaires du système éducatif.

De nombreux parents manquent de confiance dans l'école et veulent contrôler, comparer les résultats. Les gestionnaires veulent de la rentabilité...

Quant aux enseignants, avec ou sans notes (c'est de leur responsabilité) leur volonté forte est de combattre la difficulté scolaire.

Luc Briatte

➤ Vous avez dit amélioration de la formation ?

Le 19 janvier 2011, Nicolas Sarkozy a affirmé lors des ses vœux à la Culture vouloir améliorer la réforme de la formation: « Je pense qu'il faut que nous remettons sur le chantier les éléments de formation, passer des instituts universitaires de formation des maîtres (IUFM) à l'université, passer d'un niveau licence à un niveau master ne suffit pas». «Il y a toute la question de la formation pratique, je pense qu'il ne faut pas avoir peur d'améliorer en permanence notre système», a-t-il ajouté.

Après avoir supprimé la formation initiale, le président a beau jeu d'annoncer son amélioration. La masterisation s'est concrétisée, rappelons le, par l'affectation sur le terrain des enseignants stagiaires ; la formation initiale s'est traduite en 1/3 temps annualisé d'observation dans les classes et quelques cours les mercredi. Il est vrai que leur semaine n'était pas assez chargée avec la gestion à temps plein de la classe...

Quelles sont les améliorations qu'entend faire le président ? En aucun cas, un retour aux IUFM, en aucun cas un allègement de service immédiat comme le demande le collectif "*Stagiaire impossible*" dont nous soutenons les revendications. Attendons nous plutôt à une modification des plaquettes des masters et à plus de temps de formation les mercredis.

Il s'agit bel et bien d'un simple effet d'annonce puisque toute modification se fera dans le cadre d'un budget restreint, dans un contexte de suppressions de postes.

Fabienne Chabert

Nouvelles menaces sur les réseaux d'aides spécialisées aux élèves en difficulté

Appel national pour la défense des RASED

Avec plus de 2200 postes de personnels des RASED supprimés en deux ans, de nombreux postes restés vacants, et la désorganisation par la « sédentarisation » de leurs enseignants, de nombreux élèves n'ont plus accès aux aides spécialisées.

De plus, la baisse drastique du nombre de départs en stage de formations spécialisées, ne permet même pas d'assurer le renouvellement de ces professionnels prenant leur retraite.

Malgré ses affirmations de maintien des RASED, démenties par les faits, le ministère prive les élèves, les écoles, les familles et les enseignants de toute réponse spécialisée que ce soit pour la prévention ou la remédiation des difficultés.

A la prochaine rentrée, la situation du service public d'éducation va encore s'aggraver avec une nouvelle vague de suppressions : 9000 postes en moins pour 8300 élèves supplémentaires pour le seul premier degré. Pourtant, les conclusions des différentes enquêtes nationales et internationales montrent que le nombre d'élèves en difficulté ne diminue pas, et que les inégalités s'accroissent. Dans ce contexte, les RASED sont à nouveau menacés par cette politique d'austérité et ne pourront plus exercer leurs missions de prévention et de remédiation des difficultés sur tout le territoire, faisant payer un lourd tribut aux élèves les plus fragiles et à leurs familles.

Nous continuons de nous mobiliser pour :

- nous opposer aux fermetures de postes vacants,
- réclamer le rétablissement des postes supprimés,
- rétablir un nombre de départs en stage spécialisés au moins équivalent au nombre de départs à la retraite et aux postes vacants,
- réaffirmer le rôle indispensable des réseaux d'aides spécialisées auprès des élèves, des écoles et des familles,
- rétablir la complémentarité indispensable des trois spécialités professionnelles des réseaux : pédagogiques, rééducatives et psychologiques.
- l'ouverture de négociations au sujet de la formation et du recrutement des personnels spécialisés.

Nous appelons à rendre visible la situation critique des RASED et porter ces revendications dans des initiatives qui s'inscrivent dans la lutte contre toutes les suppressions de postes et la défense de l'école publique.

Paris, le 25 janvier 2011

Signataires de l'appel (au 01/02/2011):

Organisations syndicales :

CGT Educ'action, SE-UNSA, SGEN-CFDT, SI-EN UNSA, SNPI-FSU, SNUipp-FSU

Associations professionnelles :

AFPEN, ANCP, FNAME, FNAREN,

Mouvements pédagogiques :

AGSAS, DEI-France, Francas Seine-Saint-Denis, ICEM-pédagogie Freinet,

Association de parents d'élèves : FCPE



CLAIR ou ÉCLAIR, notre réponse est la même : on n'en veut pas !

Après avoir réaffirmé son opposition à un dispositif qui ne vise qu'à déréguler un peu plus le système éducatif, la CGT Educ'action a souligné le fait que ce dispositif, apparu suite aux États généraux de la Sécurité de juin dernier, a, aujourd'hui, la volonté de se substituer aux dispositifs relevant de l'éducation prioritaire (par le biais des Réseaux Ambition Réussite). Cela établit ainsi un lien très discutable entre violences scolaires et difficultés du même ordre.

Le ministère a confirmé que la labellisation "CLAIR" ne se fera qu'avec l'avis des Conseils d'administration des établissements du second degré. Mais il a rappelé immédiatement que la gestion des ressources humaines (dont les affectations) est de la compétence des recteurs et que ceux-ci pourront profiler des postes.

La CGT Educ'action a insisté pour que les établissements dont les Conseils d'administration se sont prononcés ou se prononceraient majoritairement contre ce dispositif (c'est le cas notamment dans les académies de Créteil et d'Aix-Marseille), n'aient pas à le subir : c'est un respect minimum des règles démocratiques.

Quant à l'extension au premier degré, elle ne devrait concerner que le volet pédagogique (l'équivalent du contrat de réussite RAR), mais sans préfet des études ni profilage de postes.

Au total, sous prétexte de l'extinction du dispositif RAR, le ministère impose une nouvelle vision de l'éducation prioritaire, dont le moins qu'on puisse dire c'est quelle manque d'ambition. Sous prétexte d'un saupoudrage actuel des moyens (mais qui en est responsable ?), seuls quelques établissements feraient désormais l'objet "d'attentions particulières".

Enfin, sans attendre le moindre bilan de l'expérimentation, le dispositif CLAIR est généralisé.

La CGT Educ'action appelle donc les personnels à refuser le dispositif CLAIR dans les Conseils d'administration, à être attentifs à ce que les postes vacants ne soient pas profilés par les recteurs et à ce que les référents RAR actuels soient maintenus dans les établissements.

Elle appelle de ses vœux une vraie réflexion sur l'éducation prioritaire en France, réflexion d'autant plus nécessaire, les évaluations PISA viennent malheureusement de le rappeler une nouvelle fois, que la France est l'un des pays où le parcours scolaire est le plus marqué par l'origine sociale.

Montreuil, le 2 février 2011

Une mesure injuste et inefficace

Le décret relatif à la suspension/suppression des allocations familiales, à partir de 4 jours d'absence dans l'établissement scolaire fréquenté par l'enfant a été publié dimanche 23/01/11 au Journal officiel. Ainsi la loi promulguée en septembre 2010 et ce décret instituent ainsi tout manquement à la scolarité comme un délit social.

➤ Extraits de la déclaration CGT

"Les injonctions faites à la CAF de suspendre ou supprimer les allocations familiales (AF) ne viendront pas d'une mesure prise à la suite de comportements récurrents ayant fait l'objet d'un examen contradictoire dans le cadre de la communauté scolaire et des représentants des parents d'élèves. Non, elles viendront directement de la hiérarchie académique. Toutefois les élus territoriaux garderont la main pour la suppression de prestations familiales pour d'autres motifs que l'inassiduité scolaire.

Une nouvelle justice substitutive s'appliquant aux familles prend place dans notre pays : punitive, arbitraire car sans accompagnement pour que les familles puissent se défendre, sans approche a priori bienveillante et compréhensive où l'intérêt de l'enfant serait la priorité.

Dans le même temps les établissements scolaires subissent une saignée sans pareil de leurs effectifs enseignants et des professionnels chargés d'accompagner, veiller, conseiller et prendre soin des élèves qui leur sont confiés. Des dizaines de milliers de

postes ont été supprimés ces dernières années et cela continue. Le gouvernement et la majorité parlementaire, signataire de ces mesures répressives, se trouvent de fait disqualifiés avec de telles politiques. C'est l'incompréhension, l'indignation et le sentiment d'injustice qui dominent. Les parents deviennent les boucs émissaires d'une politique irresponsable vis-à-vis des enfants et des jeunes que la communauté scolaire a en charge.

La CGT se déclare opposée à toute mesure de suppression de prestations familiales qui constituent un droit vital pour les familles. Elle demande des moyens humains et matériels pour l'école et ce, dès le plus jeune âge, des conditions de vie décentes pour les familles, des emplois, des salaires et des conditions de travail permettant aux parents salariés d'assumer leurs responsabilités grâce à une bonne articulation entre la vie professionnelle et familiale, le développement d'équipements et de loisirs pour que les enfants s'épanouissent."

Frédéric Dayan (CGT)

Vote au CSE...

Le Conseil supérieur de l'éducation s'est opposé le 27 janvier, à la circulaire d'application de la loi Ciotti. Ce texte a obtenu 100 % des voix contre ! Le CSE, qui représente enseignants et personnels non enseignants, lycéens, parents d'élèves, étudiants et collectivités territoriales, chefs d'établissement, partenaires sociaux, a rejeté la circulaire d'application par 53 voix...

Communiqué de presse du 1^{er} février 2011

« Pas de bébés à la consigne ! » : acte II le 11 mars 2011

Le collectif « Pas de bébés à la consigne » a organisé le 29 janvier 2011 une rencontre nationale de collectifs, équipes, associations, syndicats engagés localement, en région parisienne et dans 20 villes de province. Il en ressort les constats et propositions qui suivent. Un an après le mouvement inédit des professionnel-le-s de la petite enfance et des parents pour la défense de la qualité d'accueil, collectif et individuel, des jeunes enfants, la colère n'est pas retombée. Ainsi, sous des formes variées, des résistances se sont manifestées contre des logiques de plus en plus comptables qui mettent à mal la qualité et la sécurité de l'accueil des jeunes enfants et le travail des professionnel-le-s.

Le collectif « Pas de bébés à la consigne ! » appelle à une mobilisation nationale du monde de la petite enfance le 11 mars prochain ! Dans la période de débats sur les choix de société qui s'ouvre avec la séquence politique et sociale 2011-2012, nous entendons faire valoir notre contribution pour des modes d'accueil de qualité sous la forme d'un Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance.

Parents et professionnel-le-s nous nous mobiliserons le 11 mars pour rappeler que : Aucun problème concernant l'accueil des jeunes enfants n'a été réglé. Le mouvement de la petite enfance est toujours là !

En effet les conditions d'accueil collectif se dégradent toujours plus avec le surbooking des établissements. Les assistantes maternelles attendent le développement de véritables formations professionnalisantes. La privatisation de l'accueil se poursuit du fait de l'essor des entreprises de crèches et des services à la personne. L'accès des enfants de 2-3 ans en maternelle est réduit à la portion congrue et la formation des enseignants sacrifiée.

La nécessité de créer 300 000 à 400 000 places pour répondre aux besoins des familles ne doit pas s'accompagner d'une dégradation de la qualité d'accueil des jeunes enfants.

Nous rendrons public dans les prochains jours notre Plan d'urgence pour l'accueil de la petite enfance portant notamment l'exigence de former 10 000 professionnel-le-s qualifié-e-s par an.

Le collectif « Pas de bébés à la consigne ! » appelle professionnel-le-s et parents à cette journée nationale d'action pour faire du 11 mars prochain l'acte II du mouvement de la petite enfance. Des initiatives diverses auront lieu dans de nombreuses villes : grève, manifestations ou rassemblements, débats publics...

Mail : pasdebebesalaconsigne@hotmail.fr, site : <http://www.pasdebebesalaconsigne.com>



**Pas de bébés
à la consigne !**



Appel des organisations syndicales de la Fonction publique

OUI A L'AUGMENTATION DES SALAIRES DANS LA FONCTION PUBLIQUE

Le mouvement social de l'automne 2010, qui s'est développé autour d'exigences communes sur les salaires, l'emploi et les retraites, fort du soutien d'une large majorité de la population, restera marqué par son ampleur et sa détermination. Dans cette mobilisation interprofessionnelle, les personnels de la Fonction publique ont été massivement présents.

L'ensemble des observateurs a souligné le rôle qu'ont joué dans notre pays le haut niveau de la protection sociale, les services publics et l'importance de l'emploi public pour lutter contre la crise financière. Ces atouts sont menacés par la politique d'austérité menée par le gouvernement au risque de compromettre la sortie de crise.

La politique salariale conduite dans la Fonction publique est, à cet égard et pour les personnels, particulièrement pénalisante.

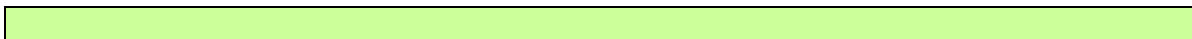
Des années de politique de moindre augmentation de la valeur du point par rapport à l'inflation ont conduit à une perte considérable du pouvoir d'achat de tous les agents de la Fonction publique de l'hospitalière, de la territoriale et de l'Etat.

Le gel projeté pour 2011, celui fortement envisagé pour 2012 et 2013, créeraient une situation sans précédent, porteuse de lourds reculs sociaux et de bradage des qualifications. Et ce, d'autant qu'ils se cumuleraient avec la forte augmentation des retenues pour pension dans l'inacceptable loi de réforme des retraites.

Il est urgent d'imposer d'autres choix, d'en finir avec l'artificielle opposition emplois / salaires.

Les organisations syndicales de la Fonction publique exigent du gouvernement :

- des augmentations salariales, notamment par l'augmentation de la valeur du point, assurant le rattrapage des pertes accumulées depuis 2000 et la progression du pouvoir d'achat ;
- une meilleure reconnaissance des qualifications ;
- une amplitude réelle des carrières.



1^{er} degré – février 2011

A remettre à un militant CGT ou à renvoyer à l'adresse en première page

Je souhaite : prendre contact me syndiquer

Nom (Mme, Melle, M.) Prénom

Adresse personnelle

Code postal Localité

Tél. E-mail

Établissement.....

Code postal Localité